

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240619-D202454-DE
Reçu le 24/06/2024

délibération :
D_2024_5_4

L' an deux mille vingt quatre, le mercredi 19 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 11 Juin 2024

Présents : 13

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Convention
d'occupation du réfectoire de
l'Ecole par ALVEOLE**

Pouvoirs :

Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame MAUREL Marion a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Monsieur MAUVEROU Philippe

Absent(s) : Monsieur MORA Vincent

Excusé(s) : Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur COLLET Cédric

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle TRANCHET

Dans le cadre du projet commun ALVEOLE _ Ecole d'Art de Dirac, qui permet d'accueillir des enfants de l'ALVEOLE sur le site de l'Ecole d'Art les mercredis et vacances scolaires, GrandAngoulême a sollicité la commune de Dirac pour la mise à disposition du réfectoire de l'école, voisin de l'école d'Art, afin d'y accueillir les enfants de l'ALVEOLE pour le déjeuner dans un lieu adapté. L'école élémentaire est occupée du lundi au vendredi, sauf le mercredi, hors vacances scolaires et bénéficie de son propre espace de restauration.

Aussi, afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants du centre de loisirs, il convient d'établir une convention pour préciser les modalités d'utilisation de l'espace restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 19/06/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 24/06/2024

